



Arrêté n°A-DG-AJ-2023-71

Désignation
pour exercer les missions de contrôle
sur les établissements et services sociaux et médico-
sociaux et lieux de vie et d'accueil
du département d'Ille-et-Vilaine

LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.313-13 et L.133-2 ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de
Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE

Marion AGENEAU, chargée de contrôle des établissements et services aides sociale à l'enfance au sein de la direction enfance famille au Pôle égalité, éducation, citoyenneté, a compétence pour exercer toutes missions de contrôle sur les établissements et services sociaux et médico-sociaux et lieux de vie et d'accueil du département d'Ille-et-Vilaine, ainsi que sur leurs bénéficiaires, relevant de ma compétence.

Fait à Rennes, le **31 OCT. 2023**

Le Président,

Jean-Luc CHENUT